

Rapporteuse générale en charge des questions européennes : Mme Isabelle AMAUGER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la Politique agricole commune »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle les évolutions de la Politique agricole commune (PAC) depuis 1957, son poids pour l'agriculture bretonne mais aussi la nécessité de retrouver un sens à un projet économique et social.

En prenant en compte le contexte géopolitique en particulier en Europe, le Conseil régional souligne les enjeux actuels et présente la méthode retenue pour élaborer et porter des propositions pour la future PAC mise en œuvre en 2020.

2. Observations du CESER

Dans son avis de juin 2017, le CESER avait approuvé la volonté du Conseil régional de produire une contribution sur l'avenir de la PAC. Il renouvelle son intérêt pour une telle démarche. A la lecture du document, le CESER note avec satisfaction la démarche pédagogique du Conseil régional. La contribution est construite de manière claire et structurée, ce qui facilite la compréhension des enjeux et valorise la présentation des propositions.

2.1. Contexte et consultation

Le Conseil régional a mis en œuvre, pour bâtir sa contribution, une consultation à la fois par l'intermédiaire d'une plate forme numérique et par la tenue de rencontres territoriales. Le CESER a pu constater que celles-ci se sont déroulées dans un climat constructif et ont associé de nombreux acteurs, ce dont il se réjouit. Le CESER a lui-même apporté une contribution à cette démarche de concertation. En cohérence avec ses méthodes de travail, celle-ci a pris la forme d'un texte plutôt que d'une réponse à la consultation en ligne. Le présent avis s'appuie donc largement sur ce document, joint en annexe à cet avis.

2.2. Propositions

Pour une PAC plus régulatrice

Le CESER partage la nécessité d'une régulation des marchés et d'une « agriculture structurée ». Le Conseil régional demande également que la Commission européenne publie « une doctrine d'utilisation des outils de régulation des marchés » pour mieux répondre aux risques. Pour le CESER, qui considère que l'Union n'a que trop fait le choix du libéralisme économique, affaiblissant ainsi ce qui demeure comme sa principale politique commune, cette proposition va dans le bon sens.

Comme le Conseil régional, le CESER partage également les propositions visant à exclure le commerce des produits agricoles des négociations commerciales et à renforcer le pouvoir de négociation des producteurs au sein des filières. Pour le CESER en effet, les évolutions souhaitables de la PAC doivent aller de pair avec des

évolutions concordantes des autres politiques européennes : politique de la concurrence, politique commerciale, politique sociale et politique environnementale notamment. Le CESER aurait apprécié que la contribution du Conseil régional formule des propositions sur ce point, qui lui semble essentiel.

Pour des aides semi-contracycliques

Le Conseil régional propose de manière assez précise un système d'aides semi-contracycliques. Sans se prononcer sur la pertinence de ce mécanisme en particulier, le CESER se félicite de la volonté de proposer un système d'aides mieux adapté à un contexte d'incertitudes et de fluctuations. Au vu de la complexité du sujet, il apparaît indispensable que le choix d'un système de régulation s'appuie sur une analyse objective des avantages et inconvénients des différents outils.

Pour un soutien plafonné et réservé aux agriculteurs actifs

Cette proposition conforte la contribution du CESER qui avait souhaité que soit précisée la notion d'agriculteur actif de manière à exclure les acteurs qui ne produisent pas. Le Conseil régional propose également que les aides soient plafonnées à l'actif et non à l'exploitation. Pour le CESER, ce plafonnement pourrait présenter de nombreux avantages, tant d'un point de vue social qu'environnemental car cela permettrait en outre de reconnaître que les pratiques vertueuses (du point de vue de la protection de l'environnement comme de celui du bien-être animal, par exemple) sont souvent plus exigeantes en termes de main d'œuvre.

Pour un renforcement du second pilier qui accompagne les acteurs

Le CESER partage pleinement la volonté de maintenir la distinction entre les deux piliers et de renforcer le second pilier ainsi que sa régionalisation. Il a rappelé dans sa contribution que la PAC devait être ambitieuse et que les deux piliers sont nécessaires pour y parvenir, le second permettant la mise en œuvre d'outils adaptés aux besoins spécifiques de la région.

Cependant, la proposition de basculer le programme LEADER vers la politique de cohésion présenterait de fait un risque de diminution du financement. Rappelons en effet que cette politique est elle aussi menacée, comme le Conseil régional le mentionne dans un bordereau présenté à la même session. De plus, le programme LEADER enrichit les mesures agricoles d'actions au service du développement rural, lesquelles confortent la place de l'agriculture dans l'équilibre des territoires.

Pour un budget maintenu et pluri annuel

La nécessité d'une PAC ambitieuse et de soutiens dans la durée a été également soulignée dans la contribution du CESER.

Pour une PAC plus simple et une gouvernance clarifiée

La clarification des responsabilités entre Union européenne, États et Régions est une nécessité. Outre les propositions faites par le Conseil régional en ce sens, le CESER souhaite insister à nouveau sur le fait qu'une telle clarification ne saurait suffire à redonner de la légitimité à la PAC. A tous les niveaux, l'enjeu est de maintenir et renforcer tous les outils permettant une gouvernance transparente et efficace de la PAC.

En conclusion, le CESER réaffirme que cette notion de légitimité doit être au cœur des propositions d'évolution de la PAC. Or, s'il note des propositions cohérentes et susceptibles de renforcer la dimension régulatrice de la PAC, il s'étonne que la recherche d'objectifs sociétaux ne soit davantage présente dans le bordereau. Pour mémoire, le CESER en faisait un axe essentiel de sa contribution. Or, dans le document du Conseil régional, les propositions sont plus techniques, y compris dans le vocabulaire utilisé, que politiques, à un moment où le

projet même de la PAC est questionné. La contribution du Conseil régional semble restreinte à des enjeux agricoles alors que celle du CESER associait des enjeux plus généraux concernant l'ensemble de la société, à commencer par celui du sens donné à la politique agricole. Ainsi, la notion d'éco-socio-conditionnalité proposée par le CESER pourrait répondre en partie à une volonté d'orienter les aides des deux piliers vers des pratiques plus proches des attentes sociétales et des niveaux d'exigence partagés. Pour cette même raison, il semble important de concevoir la PAC comme une politique agricole et alimentaire commune, et non seulement comme une politique agricole.

Enfin le CESER regrette que la contribution du Conseil régional n'aborde pas la question des impacts de la Politique agricole sur les pays tiers (risque de déstabilisation des agricultures vivrières) et renvoie à ce sujet à sa contribution.

Contribution du CESER à la consultation sur la PAC

adoptée en Bureau le 16 octobre 2017

Depuis son instauration en 1957, la PAC a fait l'objet de multiples réformes, dont chacune a suscité d'amples débats. La dernière en date, adoptée en 2013, visait notamment à renforcer les objectifs sociaux et environnementaux de la PAC (en introduisant une éco-conditionnalité, un paiement redistributif et une convergence des aides directes), sans toutefois remettre en cause l'orientation libérale choisie au cours des années 1990 (avec, par exemple, un nouveau recul des instruments de régulation des marchés).

Le budget et les orientations de cette politique étant définis pour la période 2014-2020, des négociations s'ouvrent dès à présent sur la PAC post-2020. Le Conseil régional de Bretagne souhaite y prendre sa part, en s'appuyant sur une position partagée. Pour ce faire, il a lancé un processus de consultation publique. Le présent document constitue la contribution du CESER à cette démarche.

1. Un contexte d'incertitudes

1.1. Des négociations incertaines...

La première incertitude repose sur **le calendrier de la PAC**. En effet, si le calendrier théorique prévoit une mise en œuvre à partir de 2021, son respect semble peu probable, car il se heurte :

- à la négociation du Brexit (qui doit durer jusqu'en mars 2019) ;
- au renouvellement du Parlement européen (mai 2019) puis de la Commission européenne

Cette situation se double d'une seconde source d'interrogations, portant sur **les rapports de force au sein de l'Union européenne**. Là encore, le contexte du Brexit rebat les cartes. Pour mémoire, les britanniques sont habituellement de farouches opposants à la PAC. Mais d'autres facteurs pèsent aussi, outre le renouvellement de la Commission et du Parlement : les élections à venir dans divers pays européens.

Par ailleurs, il faut rappeler que la dernière réforme de la PAC est souvent qualifiée de réforme « à la carte », chaque État ayant la possibilité d'activer ou non certains outils prévus par le cadre européen. La diversité des modèles agricoles en Europe se double alors d'une forte hétérogénéité des mesures de soutien. Les équilibres politiques autour de ce sujet sont donc complexes, et il est devenu difficile d'anticiper les rapports de force et leur évolution au cours des négociations.

La dernière incertitude pèse sur **le budget européen 2021-2027**, qui sera négocié à partir de 2018 et pourrait diminuer. Pour ce qui concerne le budget de la PAC, la plupart des observateurs prédisent une baisse (quand ils ne parlent pas de remise en cause totale). Il faut d'ailleurs rappeler que lors des négociations précédentes, de nombreux pays ont milité en faveur d'une telle réduction.

1.2. ... qui obligent à se projeter sur le long terme...

La nouvelle PAC pourrait donc ne pas être mise en œuvre dès 2021, mais repoussée à 2022, 2023, voire 2024 et durera jusqu'à 2027 au moins. Cela oblige à réfléchir à long terme. Il faut alors considérer que **l'agriculture des années 2020-2030 sera confrontée à de multiples incertitudes :**

- **géopolitiques**, alors que les dernières années ont été marquées par un affaiblissement du cadre de

l'OMC au profit d'accord bilatéraux puis, plus récemment encore, par des replis nationalistes au sein de plusieurs grandes puissances ;

- **commerciales** : des accords commerciaux entre l'UE et d'autres pays sont actuellement en cours de négociation, tandis que le CETA vient d'entrer en vigueur. Trop souvent, l'agriculture apparaît comme une variable d'ajustement dans ces accords globaux. A ce stade, il demeure difficile d'estimer les impacts qu'ils auront sur ce secteur ;
- **climatiques** : si la poursuite du réchauffement climatique ne fait pas de doute, ses conséquences sur l'agriculture ont-elles toutes été envisagées ? ;
- **environnementales** : la réduction de la biodiversité, pour ne prendre que cet exemple, pourrait avoir des effets sur l'agriculture, lesquels sont mal documentés. A l'inverse, il est difficile d'anticiper les impacts de l'agriculture sur l'environnement, particulièrement dans une époque d'innovations et de ruptures technologiques rapides ;
- **économiques** : la disparition récente de divers instruments de régulation expose les agriculteurs à une volatilité toujours plus grande des prix. De plus, les tendances des marchés sont difficilement prévisibles ;
- **sociétales** : les dernières années ont été marquées par l'irruption dans le débat public de nouvelles attentes (demande croissante en agriculture biologique, attention accrue portée à la question du bien-être animal). Celles-ci obligent l'agriculture et l'agroalimentaire à faire évoluer leurs pratiques. Si de telles évolutions ont toujours eu lieu, la nouveauté réside aujourd'hui dans la rapidité des changements : les mobilisations de certaines associations peuvent désormais conduire à des évolutions très rapides des réglementations et/ou de la demande. Autre enjeu sociétal : la préservation d'un modèle agricole composé d'exploitations relativement petites (par rapport à ce qui se pratique dans d'autres pays européens), dispersées sur le territoire et dont le capital appartient souvent à l'exploitant. Si les agriculteurs et une partie importante de la société sont attachés à ce modèle, il est remis en cause par un phénomène de concentration ;
- **sociales** : au vu de la difficulté du renouvellement des générations en agriculture (une installation pour trois départs en moyenne en Bretagne) et du recrutement dans certains métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, l'avenir de ces secteurs semble fortement lié aux mesures qu'il seront en capacité de prendre en termes d'attractivité, de rémunération, de conditions de travail et de formation.

1.3. ... et à porter une position commune

Dans un contexte incertain, où les opposants à la politique agricole commune ne manquent pas, il est nécessaire de **rendre la PAC plus lisible et plus légitime. Il est donc essentiel d'identifier les points de convergence et de se mettre en capacité de parler d'une voix forte afin de proposer une nouvelle PAC et défendre un budget conséquent.**

De ce point de vue, **le CESER ne peut que saluer le processus de consultation ouvert par le Conseil régional.** Celui-ci a en effet fait le choix d'une approche ouverte, combinant réunions publiques, consultation en ligne et consultation des organisations agricoles. Pour le CESER, il s'agit d'un engagement fort en faveur du débat sur des questions trop souvent considérées comme clivantes.

Le Conseil régional a également fait part de son souhait de rechercher des alliances avec des territoires dont les intérêts sont proches. Le CESER soutient une telle initiative, qui devrait s'adresser en premier lieu aux Régions Normandie et Pays de la Loire.

Le CESER considère néanmoins qu'il lui est difficile de se positionner sur les questions de la consultation en ligne. D'une part, celles-ci orientent assez fortement le débat et ne permettent pas facilement d'y aborder tous les enjeux. D'autre part, les questions sont à la fois trop pointues pour de simples citoyens et trop

générales pour les organisations agricoles.

Dans ces conditions, **le CESER fait le choix d'alimenter la démarche via la présente contribution, qui tient compte des questions soulevées par le Conseil régional sans s'y limiter.** Cette contribution n'est pas non plus structurée autour des deux piliers de la PAC. Pour le CESER, il semble en effet nécessaire de commencer par définir les orientations générales de la PAC, avant de négocier son budget, pour finalement réfléchir aux instruments de sa mise en œuvre que sont les piliers.

2. Pour une PAC ambitieuse

Du point de vue du CESER, la PAC doit rester une politique ambitieuse.

Ceci implique, en premier lieu, de **définir pour la PAC des objectifs qui soient à la hauteur de la grande puissance que constitue l'Union européenne.** L'Union n'a que trop fait le choix du libéralisme économique, affaiblissant ainsi ce qui demeure comme sa principale politique commune. Face à des partenaires qui n'ont jamais joué le jeu des règles de l'OMC et/ou qui pratiquent différentes formes de dumping ou de protectionnisme, les agriculteurs européens sont trop exposés à la volatilité des marchés. Dans ce contexte, **la PAC doit intégrer un objectif de régulation des marchés, fondé sur des dispositifs renouvelés et une meilleure anticipation des crises.**

L'enjeu est ensuite de **fixer des objectifs de long terme.** Les réformes successives ont dilué les objectifs de la PAC. Pour les citoyens, il est alors difficile de comprendre en quoi cette politique peut répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du futur. Dès lors, il n'est que trop facile, pour les opposants à la PAC, de contester la légitimité de cette politique. Pour le CESER de Bretagne, **les aides doivent être orientées plus clairement vers :**

- **les pratiques correspondant à un niveau d'exigence partagé,** alors que le mode de répartition actuel produit des effets contradictoires. A titre d'exemple, certains critères encouragent les bonnes pratiques en matière environnementale (paiement vert, mesures agroenvironnementales et climatiques), d'autres beaucoup moins (le paiement de base reste lié aux surfaces et à des références historiques et non au type de productions ou de pratiques) ;
- le soutien à une agriculture à taille humaine, non délocalisable parce qu'elle conserve un lien étroit avec le territoire ;
- **les enjeux liés à l'alimentation,** qui étaient au cœur de la PAC originelle. De même que la PAC soutient le développement rural, elle doit permettre d'accompagner plus fortement les démarches innovantes sur l'approvisionnement local dans la restauration hors domicile, sur la sécurité sanitaire, etc.

Il convient enfin de **veiller à ce que les autres politiques européennes n'aient pas d'impacts négatifs sur la mise en œuvre de la PAC.** Ainsi, une PAC ambitieuse doit aller de pair avec :

- l'exclusion de l'agriculture et de l'agroalimentaire des traités de libre-échange, et une attention constante portée à la réciprocité dans les échanges ;
- une convergence des droits sociaux, de manière à éviter le dumping social ;
- des normes environnementales exigeantes, qui soient les mêmes pour tous.

Une autre manière de poser le problème est de **s'interroger sur ce qui doit être « commun » dans cette politique.** Pour le CESER, **la PAC doit favoriser la mise en œuvre, dans toute l'Europe, de normes exigeantes et de bonnes pratiques communes en matière sociale et environnementale. En contrepartie, elle ne doit pas exposer frontalement les agriculteurs européens à la concurrence de ceux qui ne respectent pas les mêmes valeurs. De même, elle ne doit pas conduire à imposer un modèle unique, caractérisé par une concentration et une intégration très fortes.**

Par ailleurs, **la PAC sera porteuse de valeurs si elle est attentive à ses impacts sur les pays tiers**. Il est légitime d'envisager l'exportation de produits agricoles dont la qualité et la traçabilité sont reconnues, et pour lesquels il existe une forte demande. En revanche, la PAC ne doit pas conduire à déstabiliser l'agriculture dans des pays tiers.

3. Pour une PAC qui soutienne la résilience des exploitations

Les dernières années ont été marquées par une succession de crises touchant différentes productions. Leurs causes sont plurielles : volatilité des cours, concurrence internationale, abandon des outils de régulation de la PAC, tensions géopolitiques, évolution rapide de la demande, conséquences du changement climatique, etc. Leurs conséquences sont bien connues : les producteurs doivent composer avec des prix particulièrement volatils et plutôt orientés à la baisse. Face à cette difficulté, et alors que l'avenir est marqué par de profondes incertitudes (voir plus haut), l'enjeu majeur est de **soutenir la résilience des exploitations**. Pour ce faire, il faut **aider les exploitations dans toute leur diversité à résister aux fluctuations des cours, mais aussi à s'adapter à toutes les évolutions citées plus haut. La résilience, c'est aussi réduire leur dépendance à la PAC.**

Premier et second pilier confondus, **la PAC doit soutenir des actes de production**. Ceci suppose :

- de préciser la notion d'agriculteur actif, de manière à exclure des aides les acteurs qui ne produisent pas ;
- de lier les aides directes à une production agricole. La PAC doit soutenir les pratiques agricoles vertueuses mais il ne semble pas pertinent de rémunérer les services rendus (en termes de protection de l'environnement, d'entretien des paysages, etc.), sans les encadrer pour éviter les dérives, comme par exemple des agriculteurs vivant principalement de la production d'énergie et non de leur production agricole.

La PAC doit au même titre soutenir une agriculture durable, c'est-à-dire :

- **une agriculture pourvoyeuse d'emplois**. Si l'installation et le renouvellement des générations doivent demeurer un objectif central de la PAC, ils ne résument pas, à eux seuls, les enjeux liés à l'emploi agricole et agroalimentaire. Les hommes et les femmes demeurent en effet trop souvent la variable d'ajustement : l'adaptation des exploitations, notamment en élevage, se fait souvent au moyen d'un travail toujours plus intensif. De ce point de vue, il semble intéressant d'étudier la possibilité d'accorder des aides à l'actif plutôt que des aides à l'hectare. Cela permettrait en outre de reconnaître que les pratiques vertueuses (du point de vue de la protection de l'environnement comme de celui du bien-être animal, par exemple) sont souvent plus exigeantes en termes de main d'œuvre. De même, les aides orientées vers les industries agroalimentaires doivent contribuer à créer des emplois durables (au sens défini dans l'étude du CESER « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* ») ;
- **une agriculture rémunératrice**. Les agriculteurs doivent vivre de la vente de leurs productions, ce qui impose d'orienter les outils vers la régulation d'une part (pour aider les agriculteurs à passer les crises), et vers les aides à l'investissement et aux bonnes pratiques d'autre part (pour soutenir la résilience des exploitations, et donc la possibilité de les transmettre) ;
- **des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**. De ce point de vue, la PAC actuelle apporte des outils intéressants, notamment par le biais des MAEC ou des aides à l'agriculture biologique. Il importe de les pérenniser, de les renforcer et de les simplifier ;
- **une agriculture capable de répondre à une demande (sanitaire, alimentaire, environnementale) en constante évolution**. Pour ce faire, il convient de soutenir les investissements nécessaires à l'évolution des pratiques, mais aussi d'entretenir un dialogue avec la société ;
- **une agriculture structurée**. Face à la volatilité des prix et à la concentration de la grande distribution, l'intégration des filières ne saurait constituer la seule solution. La PAC doit donc permettre, voire favoriser les outils de structuration des filières et de contractualisation, aussi bien pour les filières

existantes (l'enjeu étant alors le rééquilibrage des rapports de forces avec la transformation d'une part et la distribution d'autre part) que pour les filières émergentes (qui doivent pouvoir se construire sur des modèles plus vertueux).

La PAC doit enfin soutenir une agriculture inscrite dans des écosystèmes dynamiques. Au niveau local, l'agriculture est nécessaire mais non suffisante pour assurer le développement rural. L'agriculture comme les agriculteurs ont besoin de territoires dynamiques, garantie d'attractivité des métiers, mais également de débouchés (que ce soit en filières courtes ou par le biais d'industries agroalimentaires) et d'innovation (par les échanges entre agriculteurs et équipementiers, par exemple). Par ailleurs, dans une optique d'internationalisation, il est parfois pertinent de proposer des offres groupées, de manière à mutualiser les coûts et/ou à mieux répondre à la demande. De ce point de vue, il est important de maintenir sur le territoire les différents maillons des chaînes de valeur : de la formation à la transformation, en passant bien évidemment par la production agricole. Pour toutes ces raisons, **la PAC doit soutenir aussi le développement rural et l'innovation.** Sur ce dernier volet, c'est en particulier la recherche portée collectivement par les agriculteurs eux-mêmes qui doit être ciblée, avec la volonté de rendre leurs résultats accessibles (dans l'esprit de ce qui existe actuellement avec les comités Agriculture écologiquement performante et les Groupements d'intérêt économique et environnemental).

Pour résumer, **la PAC doit en premier lieu permettre de soutenir les prix, ce qui suppose d'utiliser davantage les instruments de régulation des marchés. Néanmoins, ce soutien aux prix ne saurait être suffisant pour garantir la résilience des exploitations et la durabilité de leurs productions.** C'est pourquoi **la PAC doit également continuer d'apporter un ensemble d'aides, spécifiquement orientées vers l'adaptation des exploitations ainsi que vers les bonnes pratiques (éco-socio-conditionnalité).** Si un ciblage croissant des aides est nécessaire, toute évolution brutale est à proscrire. Pour rendre les exploitations moins dépendante à la PAC, il serait aberrant de commencer par fragiliser celles qui ne le sont que déjà trop.

4. Pour un volet régionalisé de la PAC renforcé, dans un cadre clarifié

Pour que de telles aides soient efficaces, deux principes semblent incontournables : la subsidiarité et la concertation. La notion de « bonnes pratiques », définie aux niveaux européen et national, doit pouvoir être déclinée au niveau régional. De même, les priorités peuvent être très différentes d'une région à l'autre, y compris au sein d'un même Etat, en fonction des spécificités de l'agriculture locale.

Le CESER est donc favorable au maintien d'un volet régionalisé de la PAC. En Bretagne, le doublement de l'enveloppe et la gestion du second pilier par le Conseil régional, fortement engagé sur ce dossier, ont permis de mieux soutenir les investissements d'une part (Plan de modernisation des bâtiments d'élevage) et les bonnes pratiques d'autre part (MAEC et aides à l'agriculture biologique notamment).

Au vu de ce bilan, le CESER propose de **renforcer les marges de manœuvre des Régions sur le volet régionalisé.** Sans remettre en cause le principe d'une négociation du Programme de développement rural régional avec l'État et la Commission européenne, il s'agirait de renforcer la part des instruments qui, dans ce programme, peuvent être définis ou modifiés par la Région.

En complément, **les Régions devront devenir organismes payeurs pour le FEADER.** Le système actuel, qui sépare l'autorité de gestion (le Conseil régional) et l'organisme payeur (l'Agence des services et des paiements) est en effet apparu inefficace. Les retards de paiements constatés au cours des derniers mois mettent en difficulté les agriculteurs. Ils risquent aussi d'avoir un effet désastreux sur l'image des politiques européennes. De manière générale, le renforcement de la subsidiarité trouvera tout son sens s'il s'accompagne d'une nouvelle étape de simplification.

Néanmoins, **une régionalisation ne saurait suffire à redonner de la légitimité à la PAC**. Le CESER insiste sur l'importance de **maintenir et renforcer tous les outils permettant une gouvernance transparente et efficace de la PAC en Bretagne**. De ce point de vue, le CESER a plusieurs fois salué le choix fait par le Conseil régional de Bretagne de territorialiser l'enveloppe du FEADER au maximum des possibilités offertes par l'UE. Ceci permet une programmation des fonds au plus près des territoires, dans des comités uniques associant élus et société civile. Si ce système n'a pas vocation à être généralisé à l'ensemble de l'enveloppe régionalisée, la Bretagne peut s'appuyer sur cette expérience pour rappeler l'importance d'une PAC dont la gouvernance est ouverte et, pour partie, territorialisée. En complément, une réflexion doit également être ouverte sur la gouvernance du 1^{er} pilier. Celle-ci est actuellement difficilement compréhensible. L'enjeu est d'être en capacité d'orienter les aides, de manière transparente, vers les productions qui en ont réellement besoin en fonction de l'état des marchés.

Le CESER n'est toutefois pas favorable à une régionalisation totale de la PAC, qui risquerait de donner lieu à des distorsions de concurrence au sein d'un même Etat, à l'image de la PAC actuelle, appliquée de manière différenciée d'un Etat à l'autre. Il est important de **maintenir un cadre européen, mais un cadre qui soit plus simple, donc plus efficace que le système actuel**. Pour ne prendre qu'un exemple : le plafond des aides du premier pilier a été fixé à un niveau si élevé qu'il ne permet en rien d'orienter les fonds vers certains types de structure en particulier. Si, à l'avenir, la PAC devait soutenir une agriculture ancrée sur tous les territoires, comme le souhaite le CESER, il faudrait revoir à la baisse ce plafonnement.

Pour résumer, le CESER propose de :

- simplifier le cadre européen et clarifier ses objectifs, pour le rendre plus efficace ;
- maintenir un cadre national, garant de l'équité entre les territoires mais qui ne définisse pas trop finement les dispositifs ;
- renforcer la régionalisation des aides, en élargissant les marges de manœuvre dont disposent les Conseils régionaux pour définir les outils et les maquettes financières, en lien avec leurs partenaires du territoire d'un côté, avec l'État et la Commission européenne de l'autre.

A tous les niveaux, il conviendra de laisser des possibilités d'évolution des dispositifs : au vu du degré d'incertitude qui pèse sur l'avenir de l'agriculture, il semble en effet impossible de définir a priori, les critères les plus pertinents pour atteindre les objectifs qui seront fixés pour 2027. Cette souplesse devra nécessairement s'accompagner d'une gouvernance transparente.

Pour finir, le CESER souhaite souligner un point de vigilance. Il devrait être possible de parvenir à un consensus, en France, sur la nécessité de négocier une PAC forte et régulatrice. Néanmoins, ce consensus n'aura de sens que si les acteurs, et notamment les acteurs publics, agissent en cohérence, chacun à leur échelle. Il faut éviter que les soutiens apportés par la PAC ne soient contredits par des politiques défavorables à l'agriculture. Pour le CESER, le consensus sur la PAC doit donc aller de pair avec un consensus tout aussi fort sur la nécessité de préserver les terres agricoles.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune

Nombre de votants : 85

Ont voté pour l'avis du CESER : 80

Valérie FRIBOLLE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Joël JOSSELINE (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Marie-Martine LIPS (CRESS), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Henri DAUCÉ Confédération paysanne de l'Ouest

Je vais essayer d'être bref sur un sujet touffu et complexe mais qui appellera certainement d'autres développements. Il est à noter aussi, l'actualité du sujet, puisque le commissaire Phil Hoggan vient de dévoiler sa vision concernant les évolutions qu'il envisage pour l'après 2020.

La confédération paysanne approuve l'avis du CESER sur la contribution régionale à l'avenir de la PAC, et même si nous saluons l'intérêt de la démarche du conseil régional, nous partageons les remarques du CESER, à propos des propositions ébauchées par la contribution bretonne, laquelle se focalise un peu trop rapidement sur les outils, au lieu de se concentrer sur la définition des ambitions, préalable indispensable pour définir ensuite les bons outils. Quelle ambition européenne, la Bretagne veut-elle faire partager aux autres régions afin de peser sur l'orientation de la future PAC ?

La notion d'éco-socio-conditionnalité avancée par le CESER, même si le terme semble quelque peu alambiqué, mérite pourtant qu'on s'y arrête. Je voudrais simplement aujourd'hui soumettre à la réflexion de notre assemblée quelques éléments de contexte ou d'actualité qui donnent tout son sens à cette grille d'analyse éco-socio-conditionnelle de la politique agricole commune présente ou à venir.

- Premier point : Alors qu'il y a 20 millions de chômeurs dans l'Union, 7,4 millions d'emplois à temps plein ont été perdus dans l'agriculture entre 2005 et 2013. Le bilan des quelque 52 milliards d'euros de subventions européennes que les contribuables des Vingt-Huit payent chaque année pour leurs agriculteurs est socialement indéfendable.
- Deuxième élément à priori sans rapport avec le premier, et pourtant. Il s'agit d'une information relatée par le journal « Les échos » : Après avoir défrayé la chronique avec les œufs contaminés au fipronil, les Pays-Bas sont désormais aux prises avec une fraude au lisier sans précédent. Exploitants agricoles, entreprises de transport, de traitement et de recyclage de lisier, laboratoires sanitaires, tous les échelons de la filière de l'élevage sont impliqués. Leur objectif : échapper aux coûts de transport de ces déchets ou de leur transformation, mais aussi aux contrôles des autorités sur les quantités de lisier produites. Cette fraude porterait sur 20 à 40 % du lisier produit (porcs ou volaille).

Pour les fraudeurs, le mode opératoire le plus répandu consistait à organiser des collectes « fantômes » de lisier. Des camions se rendaient dans les exploitations et repartaient à vide ou avec des quantités de lisier fantaisistes. En aval, des cabinets comptables blanchissaient ces opérations en falsifiant les documents. De leur côté, les laboratoires truquaient les échantillons destinés aux autorités sanitaires en augmentant les doses d'azote et de phosphates. Ces prélèvements laissaient alors croire que l'exploitation s'était débarrassée d'une proportion de lisier plus importante qu'en réalité.

Même si ces comportements doivent bien sûr être sanctionnés, mon propos n'est pas de vouer des coupables aux gémonies, mais plus globalement, afin d'éviter que ces dérives se généralisent, de dénoncer ce qui ressemble à une forme de schizophrénie chez les décideurs européens. D'une part ils prônent une politique économique dérégulée, dévorant l'emploi, poussant à l'irresponsabilité et imposant une course infinie aux prix bas. D'autre part on voit les mêmes décideurs, tenter de faire exister une politique environnementale qui voudrait préserver l'eau, le climat, la biodiversité, qui réglemente de façon souvent très administrative, qui finance sans beaucoup de résultats des actions de préservation rendues nécessaires par les effets pervers de la politique économique qu'ils ont eux-mêmes mise en œuvre et qu'ils refusent de remettre en cause.

Car l'exemple Néerlandais nous montre que tôt ou tard, dans la course aux prix bas, un certain nombre d'acteurs économiques finissent toujours par se dire : l'environnement ça suffit, et que, de plus, certains misent sur leur poids économique pour s'exonérer de la règle commune.

Car il faut parler aussi, et les néonicotinoïdes ou le glyphosate en sont les derniers exemples, de cette conviction qui s'installe dans la population, que les règles, à Bruxelles, ne sont pas les mêmes pour tout le monde : le jour où le paysan du coin le plus reculé de l'Europe saura que la réglementation européenne s'applique avec la même rigueur à Monsanto ou à Bayer qu'à lui-même, pour imposer la prise en compte des enjeux sanitaires ou climatiques, peut-être sera-t-il davantage prêt à s'engager dans une démarche d'agriculture durable ; le jour où il saura que les efforts qu'on lui demande ne se retourneront pas contre lui du fait des conséquences d'accords libre échangistes, voire de marchandages commerciaux obscurs, peut-être sera-t-il prêt à contractualiser pour une alimentation saine et un mieux disant environnemental. En tout cas les pouvoirs publics seraient alors tout à fait légitimés à imposer les normes préservant l'intérêt collectif.

S'il est un message que les régions doivent faire remonter à Bruxelles, c'est peut-être que l'Europe, si elle ne remet pas en cause son libéralisme sans frein, appliqué à l'agriculture et à l'alimentation, risque de perdre définitivement la confiance de larges fragments de la population qui se montraient jusqu'ici plutôt europhiles ; la confiance du monde paysan bien sûr, mais aussi la confiance des défenseurs de l'environnement et des citoyens en attente d'une alimentation préservant la santé de tous les consommateurs.

Or les premières propositions de Phil Hogan ne sont pas sans inquiéter. Le projet qu'il a présenté, semble surtout consister, au-delà des propos de circonstance, en une renationalisation de la PAC, ce qui comporte des risques importants de distorsions de concurrence environnementales et sociales entre les États. En effet l'harmonisation sociale et environnementale que tout le monde semble souhaiter, est incompatible avec une subsidiarité des politiques, qui ne serait pas cadrée par une vision partagée. La PAC est une politique agricole commune, dont nous voudrions qu'elle devienne aussi politique alimentaire commune. Elle ne peut pas être une simple tirelire qu'on distribue entre les États, sauf à croire que l'Europe envisage la nouvelle version de la PAC comme une étape dans son démantèlement. Gare alors au démantèlement de l'idée même d'Europe. La perte progressive de confiance dans une gouvernance européenne, est un terreau fertile pour tous les populismes. Les régions d'Europe ont aussi et avant tout, un message politique à marteler : l'Europe doit d'abord élaborer une vision commune, exigeante sans doute sur les enjeux émergents, mais aussi protectrice de ses paysans et de ses consommateurs. Il sera temps, ensuite, d'envisager les moyens adaptés à chaque territoire.

Je vous remercie.



Intervention de M. Olivier CAPY Comité régional CGT de Bretagne

Comme le précise le Président du Conseil régional, la Bretagne a un intérêt économique spécifique à s'impliquer dans les travaux de révision de la PAC.

Les propositions du Conseil et la contribution du CESER participent au débat démocratique.

Cependant, la CGT rappelle que les enjeux politiques, sociaux, environnementaux et climatiques du XXI^{ème} siècle nécessitent une véritable « transition » agricole. De nombreuses révélations par de multiples sources d'informations dont certains médias d'investigations ne nous permettent plus de nier l'influence de certains lobbyistes qui méprisent les droits humains fondamentaux qui se confondent avec ceux de la nature.

Nous constatons par exemple que le libre-échange, intra et extra communautaire, organise une fuite en avant des États pour le moins-disant environnemental et social.

Il faut donc absolument tourner le dos à la financiarisation de l'agriculture qui prospère aux dépens des paysans, des consommateurs et citoyens qui subissent accaparement du foncier et scandales alimentaires et environnementaux.

Dans ce contexte, le Conseil Régional pourrait encourager une politique différente qui interroge la production dite intensive, compétitive et exportatrice ; il pourrait favoriser une politique qui replace le métier d'agriculteur non comme des chefs d'entreprise uniquement mais aussi comme des travailleurs riches de leur savoir-faire, pleinement propriétaire de leurs outils de travail, libérés des fluctuations incessantes des marchés; c'est à dire qu'il pourrait soutenir une agriculture paysanne militante de la conversion sociale et écologique.

En effet, à quelque échelle que ce soit, locale, européenne ou internationale, nous sommes convaincus que la nouvelle politique agricole du XXI^{ème} siècle doit viser une production et une consommation responsables et solidaires. La vitalité d'une démocratie ne se mesure-t-elle pas aussi par sa capacité à assurer une vie sociale stable et enrichissante à celles et ceux qui ont en partie la responsabilité, via le fruit de leur travail dans le cadre d'exploitations à taille humaine, de nourrir leurs contemporains ?

La Bretagne, avec ou sans la PAC d'ailleurs, doit légitimement réinterroger ce que certains nomment le modèle agricole breton qu'une concentration agro-industrielle sur le territoire ne permettra pas la revitalisation équilibrée des zones rurales pour des circuits plus courts, plus économes et rémunérateurs pour les producteurs et garantissant l'emploi durable par exemple en repensant le vrai rapport au travail.

Pour la CGT, au-delà des enjeux de la PAC développés plus particulièrement dans la contribution de notre assemblée, nous souhaitons aussi insister sur:

- la souveraineté alimentaire des peuples,
- le droit à une alimentation suffisante, de qualité, sûre pour la santé,
- des normes sociales progressistes et contraignantes dans tous les États pour déjouer tous les dumpings
- une gestion durable des ressources naturelles.
- un réel accès au foncier pour les professionnels concernés dans un aménagement territorial réinventé.



Même si les propositions énoncées par le Conseil régional vont dans le bon sens, rappelées dans l'avis du CESER, nous sommes malgré tout étonné du timing.

En effet, pourquoi ne pas avoir d'abord engagé la Région dans l'ensemble des chantiers des États Généraux de l'Alimentation ? La Bretagne, pourtant grande région agricole, fait preuve jusqu'à

maintenant d'une faible participation en terme de propositions et d'initiatives en comparaison de nombre d'autres régions.

Pourquoi cette frilosité, alors que la demande sociétale, notamment en Bretagne, est forte, que des réponses existent d'ore et déjà, sans attendre tout d'une hypothétique politique européenne ?

Pourquoi rester, comme le montre la dernière Décision Modificative 2, dans des orientations onéreuses comme les investissements en bâtiments d'élevage, alors qu'il faut développer un plus grand lien au sol pour toutes les productions animales et surtout à l'herbe, et qu'il faut réduire l'endettement pour augmenter la résilience économique des exploitations.

Aussi, nous appuyons l'avis du CESER quand il propose la notion d'éco-socio-conditionnalité pour orienter les aides des deux piliers vers des pratiques plus proches des attentes de la société et des niveaux d'exigence partagés. Et aussi, quand il dit l'importance de concevoir la PAC comme une politique agricole et alimentaire commune, et non seulement comme une politique agricole, car ce financement est de l'argent public et à ce titre doit être en accord avec la société qui évolue et doit donner son approbation.



Intervention de M. Jacques JAOUEN Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Le Conseil régional de Bretagne propose aujourd'hui une contribution sur l'avenir de politique agricole commune, construite à partir d'une large consultation publique. Les chambres d'agriculture de Bretagne ont largement contribué à cette consultation. Nous nous réjouissons d'ailleurs que plusieurs de nos propositions aient été reprises.

Comme les chambres d'agriculture de Bretagne, le Conseil régional souhaite « retrouver le sens perdu de la Pac ». Nous partageons pleinement cet objectif fondamental à nos yeux. En effet, un des problèmes de la Pac aujourd'hui, première politique européenne sur le plan budgétaire rappelons-le, c'est que nos concitoyens ne savent plus à quoi elle sert. Ils la voient juste comme une mécanique de distribution d'aides à un secteur agricole qui semble toujours en crise !

Or depuis sa création dans le traité de Rome en 1957, les objectifs de la Pac n'ont pas changé, ils ont d'ailleurs été repris in extenso dans le traité de Lisbonne en 2010. La Pac a vu le jour après la seconde guerre mondiale pour garantir l'approvisionnement alimentaire des Européens, en assurant des prix raisonnables aux consommateurs, tout en garantissant un niveau de vie équitables aux agriculteurs.

Force est de constater, vu les débats qui animent les consommateurs et les citoyens en ce moment que l'enjeu alimentaire reste une préoccupation majeure, même s'il intègre de nouvelles dimensions, liées aux modes de production notamment.

La politique agricole commune doit répondre à cette préoccupation. Mais elle doit évoluer pour que les objectifs du traité de Lisbonne soient enfin atteints, ce qui n'est clairement pas le cas vu la faiblesse des niveaux de revenu agricole.

La Pac qui verra le jour après 2020 doit correspondre à un véritable projet de l'Europe pour son agriculture en tenant compte de ses interactions avec le dynamisme économique des régions, l'emploi, mais aussi l'environnement, le climat, la biodiversité, la santé, les paysages... La Pac ne peut pas être le produit d'un simple croisement entre des arbitrages budgétaires d'un côté et une doctrine libérale de l'autre, comme cela a été le cas ces 20 dernières années.

Les propositions du Conseil régional dans sa contribution sur l'avenir de la Pac, et dans ses orientations budgétaires, réhabilitent l'agriculture bretonne sous un angle économique. C'est une très bonne chose. Enfin l'agriculture n'est pas mise en avant comme une source de « problème » mais comme un secteur central pour l'économie régionale. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce changement.

Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour la vitalité des territoires bretons, il est légitime et indispensable que la Bretagne fasse entendre sa voix dans le cadre des discussions sur la future Pac : elle doit se faire entendre en France, mais aussi directement à Bruxelles en construisant des alliances avec d'autres grandes régions agricoles européennes qui partagent notre vision.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Serge LE QUÉAU Union régionale Solidaires de Bretagne

L'Union syndicale Solidaires a participé aux réunions publiques organisées par la Région sur l'avenir de la PAC et même si ces réunions n'ont pas eu le succès escompté en termes de participation, la démarche a au moins eu la vertu de démontrer qu'il existait dans notre Région un assez large consensus sur les attentes sociales et environnementales liées à l'agriculture et un consensus également pour demander le maintien d'une Politique Agricole Commune européenne avec véritable budget à la hauteur des attentes des agriculteurs et de la population.

Nous partageons le constat et l'analyse que fait, aujourd'hui, la Région concernant les objectifs et les évolutions de la PAC, qui a de nos jours perdu le sens initial, donné par, les fondateurs du traité de Rome en 1957

Solidaires estime qu'il faudrait revenir aux objectifs initiaux de ce traité et de la Politique Agricole Commune, qui étaient principalement de stabiliser les marchés agricoles pour permettre à l'Europe en construction, d'assurer son autosuffisance alimentaire et éviter la catastrophe qu'aurait été pour elle la ruine de ses paysans. Plus de 60 ans plus tard, force est de constater, que ces objectifs ont été abandonnés ou largement lessivés par les politiques néolibérales. Nous savons qu'un emploi d'agriculteur-trice, dans notre région génère 6 à 7 emplois an amont, donc de fait la disparition d'un.e agriculteur-trice entraînera mécaniquement la suppression de 6 à 7 emplois supplémentaires.

Au-delà de ces constats, nos divergences avec la Région portent essentiellement sur le manque flagrant de cohérence entre les déclarations de la Région, ses engagements budgétaires dans son soutien à l'agriculture et son absence de position officielle sur les sujets brûlants de l'actualité que sont le Traité de libre échange entre le Canada et l'Union européenne et le dossier du Glyphosate. Pour Solidaires, le mutisme de l'exécutif régional sur ces deux sujets majeurs pour l'agriculture et l'agroalimentaire est non seulement incompréhensible, mais aussi très inquiétant pour l'avenir.

Comment expliquer qu'après avoir prit clairement position contre le TAFTA (Traité de libre échange entre les Etas Unis et l'Europe) le 18 avril 2014, elle soit restée totalement silencieuse sur le CETA, ratifié par la France le 23 septembre dernier, sous la pression du Président Macron, alors que ce Traité n'est que le faux nez du TAFTA, et qu'il aura des conséquences dramatiques pour notre agriculture, particulièrement pour sa filière bovine, comme l'avait parfaitement démontré le débat co-organisé par les Conseil Régional, les collectif « Stop-TAFTA/CETA » de Bretagne et la Maison de l'Europe le à la faculté de droit.

Avec ce Traité, les multinationales et les marchés financiers vont donc pouvoir encore plus facilement imposer leurs lois en contestant aux états leur pouvoir de régulation ou de rendre la justice, puisque désormais ce seront des Tribunaux arbitraux privés, avec des juges non indépendants mais désignés par les multinationales à qui reviendra le pouvoir de faire condamner lourdement les états et les collectivité territoriales qui entraveront les investissements et les profits des firme transnationales.

L'inaction de la première région agricole et agroalimentaire française avec plus de 20 milliards de chiffre d'affaire annuel est non seulement regrettable mais elle finira par coûter très cher à notre agriculture et à nos industries agroalimentaires régionales. L'arrivée sur nos marché de 68000 tonnes de viandes bovines, prévu par le CETA ne seront pas sans incidence sur la filière puisque d'autres Traité de libre échanges sont en

négociation, plus particulièrement le Mercosur qui autoriserait l'importation de 130 000 tonnes de viandes.

Par ailleurs, le silence de la Région sur l'affaire du « Glyphosate » est affligeant et incompréhensible surtout que le débat fait rage en Europe,

D'autres incertitudes planent sur l'avenir de la PAC. Puisque qu'avec le Brexit celle-ci pourrait se voir amputé de près de 10 milliard d'euros, selon les calculs de la Commission Européenne, ce qui ne sera pas sans conséquence

La contribution de la Région a bien pointé que les demandes sociétales évoluaient, que se soit en matière d'emploi, d'environnement et de qualité de l'alimentation. Mais sa réponse à travers le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles du PACTE d'avenir pour la Bretagne en 2014, se trouve en contradiction avec l'expression de la majorité des participants à la consultation régionale.

La Région devrait cesser d'abonder de façon importante en subventions régionales l'agriculture industrielle et les fermes usine.

Quelques exemples :

- L'usine de transformation de lait Synutra à Carhaix.
- Les exportations de poulet « haut de gamme », soutenues activement par le Quay d'Orsay et que plus personne ne veut consommer ici.
- L'immense poulailler industriel installé à Andel en pleine baie de Saint-Brieuc déjà très impactée par les marées vertes, ou pas moins de 7 plages ont dû être fermées cet été
- L'agrandissement de l'élevage porcins AVELVOR autorisé pour plus de 15000 porc à Landunvez dans le Finistère à seulement 400 mètres du bourg et à moins de 2 Kms de la mer.
- Soutien prioritaire pour la production laitière de plus d'un million de litres de lait/an.

La Région ne peut pas d'un côté demander que la PAC soit plus régulatrice et ne pas soutenir les mesures garantissant l'équité de traitement dans les aides, la maîtrise des volumes de production entre les pays et les producteurs, qui devraient être réguler par les droits de douanes, comme c'était le cas avant 1995 et les accords de Marrakech.

Nous ne pouvons pas être d'accord non plus avec le système assurantiel soutenu par la région qui sera un piège pour les agriculteurs et une grande porte ouverte à la financiarisation de l'agriculture avec les dérives que l'on connaît déjà dans un trop grand nombre d'activités économiques.

Si la Région reconnaît que les aides découplées sont un échec, pourquoi ne propose telle pas des aides totalement contra-cycliques, mais limitées à nombre d'actifs restreints ?

Évidemment nous sommes d'accord avec les aides proposées pour l'installation des jeunes les aides à la modernisation et à l'évolution des pratiques. Mais pourquoi la Région privilégie aujourd'hui dans les faits les aides à la seule industrialisation à la concentration et aux pratiques peu vertueuses pour l'environnement ?

Pour aider aux organisations de producteurs il faudrait, avant tout chose que la Région conditionne ses aides à des pratiques vertueuses en matière sociale, environnementales et le cas échéant les entreprises qui ne les respectent pas devraient perdre le label « produit en Bretagne ».

Il y a suffisamment d'exemples récents qui démontrent que plusieurs coopératives agricoles n'appliquent pas les principes de précautions et de protections de leurs salariés, des consommateurs et de l'environnement. Les intoxications aux pesticides au sein de la coopérative Triskalia et du maïs traité à la Phosphine déchargé sur le

port de Brest fin 2016 ont sont les parfaites illustrations. Nous espérons que l'audit que va réaliser dans la Région, le Commissaire à la santé au printemps prochain pointera les responsabilités de chacun et permettra de faire cesser les mauvaises pratiques.

En conclusion, Solidaires considère qu'il faut une politique agricole et alimentaire qui soit scellée »e par un véritable contrat entre agriculture et société, qui soit au service de l'emploi de qualité dans l'agriculture et l'agroalimentaire et qui permette à tous les paysans et salariés de l'agroalimentaire de vivre dignement de leur travail.

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne s'abstiendra sur l'avis du CESER qui va être mis au vote, concernant la contribution de la Région sur l'avenir de la PAC.

Je vous remercie pour votre attention.



Le réseau Cohérence tient à saluer la méthode du Conseil régional de collecte des contributions. Tout comme la Cop Breizh, la participation des citoyens et des associations aux réflexions sur les politiques publiques et leur mise en œuvre est un élément central de démocratie pour répondre aux demandes des populations.

Nous nous retrouvons pleinement dans la nécessité de redonner un sens à la PAC, et plus qu'un sens ce sont des objectifs qu'il faut redéfinir. Les moyens financiers de la PAC risquent de se réduire, cela rend encore plus nécessaire la bonne utilisation des fonds versés et donc une gestion par objectifs. Le Conseil régional stipule qu'il faut : « retrouver un sens à un projet économique et social ». Nous rajoutons à cela le sens environnemental et la lutte contre le réchauffement climatique. Celui-ci passe aussi par la réappropriation du marché intérieur, prioritairement sur les filières de qualité et le développement des circuits courts. Produire et consommer sur les territoires doit être le socle de la politique agricole.

La nouvelle PAC doit évoluer vers une PACC (mais avec 2 C), Politique Agricole Commune Cohérente, juste une lettre de plus mais qui en dit long sur la conciliation des multiples défis qui se pose à l'agriculture européenne. Entre pérennisation d'une agriculture de territoires qui permet aux agriculteurs de vivre de leur métier, lutte contre le réchauffement climatique, adaptation climatique, reconquête de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols, santé des consommateurs et des agriculteurs, bien-être animal... la liste des transitions à mener est longue. Réussir ces transitions permettra à l'agriculture d'être pérenne et de profiter du boom de la demande sociétale envers des produits plus vertueux.

L'éco-conditionnalité c'est-à-dire de subordonner les aides de la PAC à des externalités positives pour l'environnement, la santé et la protection des ressources naturelles est essentielle. Tout comme son pendant, l'évaluation au fil de l'eau et in fine des impacts de la PAC en terme d'emplois, de revenu moyen des agriculteurs, de reconquête de la biodiversité, de qualité de l'eau et des sols.



Intervention de M. Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Dans sa contribution sur l'avenir de la PAC, le Conseil régional de Bretagne fait un certain nombre de propositions concrètes. Nous partageons pleinement certaines d'entre-elles.

L'enjeu de cette prochaine PAC doit être avant tout de garantir un revenu décent aux agriculteurs dans ce contexte d'extrême volatilité des prix ; cet objectif est inscrit dans le traité de Rome en 1957, mais malheureusement il n'est toujours pas atteint. Nous sommes à ce titre tout à fait favorables à la réintroduction d'outils de régulation dans la prochaine PAC pour contribuer à la stabilisation des marchés dans un environnement de plus en plus instable. Comme la Région, nous soutenons également le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs. Saluons d'ailleurs le récent accord auquel sont parvenues les institutions européennes sur le règlement « omnibus », qui autorise les agriculteurs à s'organiser en organisation de producteurs (OP) et association d'OP quel que soit le secteur agricole. Cet accord va dans le sens des demandes portées dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation. Le renforcement du second pilier pour accompagner les adaptations des exploitations agricoles, en particulier la modernisation et le déploiement d'outils de gestion des risques, est aussi une orientation que nous partageons. Mais ce renforcement du 2nd pilier ne doit pas conduire à une réduction des soutiens revenant à la Bretagne, ni à une baisse des aides du 1^{er} pilier.

Dans le domaine des aides directes versées aux agriculteurs, le Conseil régional propose une refonte radicale avec l'introduction d'aides dites « semi-contracycliques ». La réflexion autour de ce type d'outil nous paraît parfaitement légitime et intéressante. En effet, verser des aides à un agriculteur seulement quand il en a besoin, c'est-à-dire lorsque les prix payés tombent sous un niveau à définir, relève du bon sens.

Cependant avant de nous prononcer en faveur de la mise en œuvre de dispositifs contracycliques dans l'Union européenne, nous estimons qu'il nous manque les réponses à un certain nombre de questions que nous nous posons.

Comment en effet mettre en œuvre ce type d'outil dans l'Union européenne alors que les coûts de production, la valorisation des produits et la rémunération des producteurs varient considérablement d'un Etat membre à l'autre ? Comment prendre en compte les différences de parité de pouvoir d'achat et ne pas créer des effets d'aubaines ?

Par ailleurs, il nous paraît pertinent de tirer les enseignements de l'expérience des Etats-Unis dans ce domaine. En effet, depuis plusieurs années maintenant, les producteurs américains bénéficient d'aides contracycliques pour les productions végétales notamment. Des chercheurs français, spécialistes des politiques agricoles (Louis-Pascal Mahé, Jean-Christophe Bureau) estiment que, les aides contracycliques masquent les signaux prix venant du marché et ralentissent la capacité des agents économiques à s'adapter aux variations de la demande. A cela s'ajoute également le risque de dérapages budgétaires. Or, à l'approche des négociations relatives au budget de l'Union européenne, dans un contexte marqué par le Brexit, le premier enjeu, la première priorité pour la future PAC va être de réussir à maintenir un budget fort, à la hauteur des ambitions qu'on souhaite donner à cette politique. Maintenir le budget consacré à son niveau actuel n'est pas gagné... Il va falloir collectivement mettre en avant la valeur ajoutée de la PAC pour notre

économie, nos territoires, les consommateurs et plus largement les citoyens européens.

Nous nous interrogeons également sur la capacité des agriculteurs à résister sans le maintien d'une aide de base minimum. Compte tenu du poids des aides dans le revenu agricole, substituer une aide contracyclique au système d'aides actuel suppose que la question du prix payé au producteur, et donc du revenu soit résolue. Si ce n'était pas le cas, les agriculteurs seraient peu nombreux à survivre au changement de paradigme.

Pour ces différentes raisons, nous souhaitons que soit réalisée une expertise approfondie sur la question des aides contracycliques avant de prendre position pour ou contre ce type d'outil.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. David RIOU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT soutient l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la Politique agricole commune » et partage la contribution du CESER annexé à l'avis. La consultation numérique du Conseil Régional sur la PAC et les rencontres territoriales ont permis d'avoir un débat participatif sur le sujet.

Pour la CFDT, il faut inscrire la réforme de la PAC dans une nécessaire régulation mondiale, avec un objectif prioritaire de sécurité alimentaire et dans une logique de développement durable. La PAC, instaurée par le Traité de Rome de 1957, est la première et une des rares politiques économiques européennes intégrées. A ce titre, la PAC est un élément fondateur de la construction européenne qui nous a apporté paix, sécurité et stabilité. Le succès passé de la PAC a permis à l'Europe de retrouver sa souveraineté alimentaire. Une remise en cause de cette politique ne pourrait qu'ébranler le fonctionnement de l'Union Européenne et ne pourrait que nous interpellier sur le sens de son action.

L'objectif de sécurité alimentaire justifie une intervention publique forte qui, pour la CFDT, passe d'abord par des mesures globales de régulation des marchés et permet d'intervenir sur les aspects quantitatifs, qualitatifs, d'accessibilité et de régularité de l'alimentation.

Pour la CFDT, la PAC doit prendre en compte les attentes et les besoins des citoyens européens en matière d'alimentation et de préservation de l'environnement et de la santé et, dans le respect du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, elle doit s'inscrire pleinement dans une logique de développement durable.

Le sol, à travers des pratiques agricoles renouvelées, a une capacité importante de capter le CO2 et ainsi contribuer fortement à l'atténuation du changement climatique. La PAC doit encourager ces pratiques. Enfin, la dernière réforme a permis une politique agricole « à la carte », appelée aussi « boîte à outils », constituée d'une somme d'actions définies par chaque État-membre. Sans stratégie commune, sans solidarité entre Etats, cela a encouragé la concurrence et le dumping entre pays européens.

La CFDT réaffirme la nécessité que l'Union Européenne renforce sa politique agricole et se dote d'une réelle politique alimentaire.

La PAC doit continuer à atténuer les différences historiques dans la répartition des aides entre les pays européens. La CFDT soutient une réforme de la PAC qui réduira progressivement les aides sur les surfaces pour transférer les budgets sur le second pilier dédié aux mesures de développement rural (cofinancé par l'UE et les États-membres).

La CFDT met en avant trois axes :

1. Pour une PAC régulatrice

Le maintien de mécanismes de régulation des marchés, tels que les filets de sécurité, est essentiel, ainsi que la mise en place de stocks stratégiques pour garantir la sécurité alimentaire en Europe. La PAC doit également prévoir un volet coordonné de gestion et surtout d'anticipation des crises et des risques.

2. Pour une PAC sociale

Pour rappel, un objectif du traité de Rome est : « assurer un revenu équitable à la population agricole et rurale ». Ce n'est pas le cas partout en Europe.

Prendre en compte les aspects sociaux, au même titre que les dimensions économiques et environnementales, est indispensable. Il convient de mettre en place une conditionnalité sociale, au même titre qu'il existe une conditionnalité portant sur les bonnes conditions agricoles et environnementales, le bien-être animal, la santé des productions animales et végétales et l'environnement. De même, les cahiers des charges des signes officiels de qualité devront intégrer des critères sociaux. La CFDT soutient également le plafonnement des aides, en prenant en compte l'emploi dans ce plafonnement.

La CFDT propose également de développer une politique de l'emploi dans le cadre de la PAC. Des outils de gestion prévisionnelle sont à mettre en place afin de décliner la démarche dans les différents Etats membres en fonction de leur réalité. Nous pensons en particulier à un observatoire européen de l'emploi en agriculture. Un fonds européen mutualisé devrait également être créé pour sécuriser les emplois, former et accompagner les transitions professionnelles.

Enfin, au-delà de la PAC, la CFDT est pleinement engagée dans l'action du mouvement syndical européen pour obtenir une convergence des niveaux de vie et de protection sociale au sein de l'Union européenne.

3. Pour une PAC porteuse du développement durable

Le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne pose le principe de développement durable. La PAC doit devenir volontariste et ambitieuse dans ce domaine.

La PAC doit soutenir l'agro-écologie, l'agriculture biologique et toutes les formes d'agriculture durable.

Il doit être affirmé qu'à terme seules les exploitations pratiquant une agriculture durable pourront recevoir les aides de la PAC.

Par conséquent, il faut organiser, planifier et accompagner cette transition. La PAC doit se doter d'un volet recherche-formation-conseil commun et obligatoire pour tous les États membres.

La CFDT partage également l'avis du CESER en lien avec le bordereau suivant sur la « Contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la politique de cohésion ». La CFDT souligne le risque de diminution du financement et de déséquilibre territorial si la proposition de basculer le programme LEADER vers la politique de cohésion était actée car comme indiqué dans l'avis « le programme LEADER enrichit les mesures agricoles d'actions au service du développement rural, lesquelles confortent la place de l'agriculture dans l'équilibre des territoires. »



Intervention de Mme Marie-Martine LIPS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS partage l'avis du CESER mais souhaite attirer l'attention sur deux points :

- le premier est d'insister, dans les objectifs, auprès du soutien à une agriculture à taille humaine, sur la réintroduction de façon forte des enjeux liés à l'alimentation,
- le second est de maintenir le soutien au développement rural indissociable du développement équilibré et durable du monde agricole. Nombre de structures de l'ESS, et tout particulièrement les associations, contribuent fortement à créer et entretenir un écosystème dynamique indispensable pour que nos territoires ruraux restent attractifs.



Intervention de M. Patrice LE PENHUIZIC Initiative bio Bretagne

Par accord entre la FRCIVAM et Initiative bio Bretagne (IBB)

Je m'exprime ici au nom d'IBB.

Le réseau d'entreprises et d'acteurs bretons (Producteurs, transformateurs et distributeurs) favorables au développement de l'Agriculture Biologique, fédéré au sein d'Initiative Bio Bretagne, ayant pris connaissance de la contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de politique agricole commune rappelle que la consommation nationale de produits bio a progressé de 20 % en 2016 pour atteindre 7 milliards d'euros. Dans le même temps, les surfaces en bio en France progressaient de 15 % pour atteindre 6,5 % de la Surface Agricole Utile.

La Bretagne n'échappe pas à cette dynamique. 6^{ème} région en nombre d'exploitations bio, le nombre de producteurs bio a, à ce jour, dépassé les 2500 pour atteindre 7 % des exploitations bretonnes et 5,8 % de la Surface Agricole Utile. 215 nouvelles fermes sont en conversion depuis le 1^{er} semestre 2017. Ce n'est plus une niche.

La nouvelle politique agricole commune doit être en mesure d'accompagner ces mutations qui font de la Bretagne la 1^{ère} région productrice de légumes en France et la 2^e région productrice de lait grâce à la collecte de 22 % du lait bio français. Ainsi, le renforcement du second pilier de la PAC proposé par le Conseil Régional par un appui aux changements de pratiques sera favorable à l'engagement de nouvelles exploitations en Agriculture Biologique dans l'ensemble des productions (lait, légumes, mais aussi porc, volaille, grandes cultures ...). Néanmoins, nous resterons attentifs à la simplicité de l'accès aux aides et au respect des engagements, notamment concernant le paiement des aides, pour ne pas remettre en cause la viabilité des exploitations, tout particulièrement pendant les périodes d'adaptation aux enjeux sociétaux mis en avant lors de la consultation publique.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Sylvie MAGNANON Bretagne Vivante - SEPNEB

Bretagne Vivante accueille avec satisfaction les propositions du Conseil régional concernant la Politique agricole commune. Celles-ci vont en effet permettre d'accompagner les pratiques agricoles allant dans le sens du développement durable.

Le constat semble désormais partagé par tous : **le modèle agricole qui a prévalu en Bretagne au cours des dernières décennies a atteint ses limites**. En termes environnemental, il s'est traduit par une forte perte de biodiversité, tant au niveau des espèces que des milieux ; la ressource en eau est toujours en danger, l'agro-éco-système s'épuise et ces capacités de résilience sont menacées. De plus en plus d'agriculteurs s'en inquiètent, tout comme les consommateurs, les collectivités et bien entendu les environnementalistes.

La Bretagne doit donc penser et favoriser la transition écologique et sociale de son agriculture, en lien avec les territoires. Dans cet objectif, **les aides publiques comme celles de la PAC doivent être cohérentes** avec ces enjeux et l'accompagnement de cette transition.

Nous défendons ainsi l'idée que **les aides publiques devraient toujours être socio- et éco-conditionnalisées**, c'est-à-dire distribuées en fonction de l'engagement et des résultats obtenus en termes social (création d'emplois, répartition territoriale) et environnemental (préservation de l'eau, de la biodiversité, et des équilibres écologiques).

La PAC 2020 peut permettre de s'engager de façon volontariste sur **la voie de l'agroécologie**, c'est-à-dire d'une agriculture reliée aux sols, aux paysages et aux territoires de Bretagne, qui préserve la flore et la faune sauvages, qui permette la production d'aliments de qualité et de services environnementaux, tout en étant rémunératrice, créatrice d'emplois et reconnue socialement pour la qualité de son travail.

Nous saluons donc la proposition du Conseil régional de renforcer les aides du deuxième pilier de la PAC pour encourager les pratiques agricoles allant dans le sens du développement durable. Cela devrait permettre d'améliorer la situation financière des agriculteurs ainsi que la santé environnementale, sociale et économique de la Bretagne.

Nous pensons aussi que la mise en place d'une agriculture vertueuse constitue un **champ d'innovation** majeur pour la Bretagne, à condition de créer les conditions d'un dialogue étroit entre toutes les parties. Les associations environnementalistes souhaitent contribuer fortement à ce dialogue et à ces innovations.

Nous proposons que la Région place la question de l'innovation agro-environnementale au cœur des **ambitions de la COP Breizh et du SRADDET** et que les aides de la PAC contribuent ainsi à ces ambitions :

- **en soutenant les exploitations agricoles qui** produisent une alimentation de qualité (en particulier l'agriculture biologique), celles qui s'inscrivent dans des circuits de commercialisation innovants, ancrés dans la proximité, celles qui créent du lien social, qui consomment peu d'énergie et d'espace, qui sont respectueuses de la biodiversité, etc. ;
- en améliorant la **formation des agriculteurs** dans le domaine de l'écologie et de la biodiversité, afin qu'ils soient en mesure d'évaluer leur contexte et d'adapter eux-mêmes leurs pratiques ;
- en organisant un « **paiement pour service environnemental** » pour toutes les actions réalisées par les agriculteurs qui ne bénéficient pas directement à la production mais qui contribuent à la conservation

de biens communs (eau, biodiversité, sol, séquestration du Carbone...);

- en soutenant les **MAEC** et en simplifiant leur mise en œuvre ;
- en favorisant l'émergence d'**appellations locales basées sur une plus-value environnementale**, qui permettraient de renforcer l'économie locale et l'image de la Bretagne.

Nous souhaiterions, pour conclure, que ces actions vertueuses fassent l'objet d'une **forte communication** auprès de l'ensemble de la société bretonne, afin de créer une dynamique d'entraînement et de soutien. Cela nécessitera un **effort de transparence sur les moyens engagés** à la redéfinition de cette politique agricole et à la mise en place de véritables **outils de suivi et d'évaluation des résultats**.



Intervention de M. Pierre LEC'HVIEN Coordination rurale

J'interviens au nom de la Coordination Rurale de Bretagne sur l'avenir de la PAC.

Je tiens tout d'abord à saluer l'initiative du Conseil Régional de Bretagne sur la consultation publique sur la prochaine réforme de la PAC.

A l'origine, la PAC a été créée pour répondre à des missions fondamentales, rappelées dans l'article 39 du traité de Lisbonne qui stipule notamment que la politique agricole commune a pour but :

D'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment la main-d'œuvre.

- D'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole.
- De stabiliser les marchés.
- De garantir la sécurité des approvisionnements.
- D'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

Force est de constater qu' hormis la recherche de prix bas à la consommation, les réformes de la PAC depuis 1992 n'ont fait qu'aller à l'encontre de ces missions. Cette PAC a broyé l'agriculture Française et Européenne : Dans les années 90 il y avait 1 million d'exploitations agricoles en France, aujourd'hui plus que 450 000 dont près de 32 000 en Bretagne. Cela représente 2,6 millions d'emplois directs ou induits par l'agriculture : un agriculteur fait vivre 6 personnes. L'agriculture ce sont des emplois mais aussi un équilibre et la vitalité de notre région.

En 2016, 50% des agriculteurs affichaient des revenus inférieurs à 350 € par mois aides PAC incluses : ce sont plus de 1500 dépôts de bilan et des centaines de suicides.

En plus de ces sacrifices, la France n'est pas autosuffisante car nous importons pour 51 milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires. Même si les IAA (industries agroalimentaires) Françaises apportent un excédent commercial de 6,1 milliards celui-ci se transforme en déficit de 5,3 milliards lorsque l'on retire les vins et spiritueux.

La PAC ne garantit plus l'autosuffisance alimentaire de la population, elle n'assure plus un niveau de vie décent à la population agricole, elle ne stabilise plus les marchés, elle ne garantit plus la sécurité des approvisionnements et elle n'assure plus de prix raisonnables aux consommateurs.

Face à cette ligne ultralibérale nous proposons d'établir un bilan clair des PAC précédentes car il est primordial d'évaluer les effets de toute politique avant de la modifier. Il faut défendre la préférence communautaire et l'exception agricole à l'OMC.

La préférence communautaire, basée sur les protections douanières n'est pas utopique, ni le choix d'un repli sur soi : elle a été conçue pour assurer la sécurité sanitaire et l'autosuffisance alimentaire Européennes avec des productions et des marchés organisés et stabilisés dans l'intérêt tant des consommateurs que des agriculteurs. La préférence communautaire c'est protéger les consommateurs Européens à travers des normes

garanties selon leurs souhaits. Nous avons le droit et le devoir de refuser les produits qui ne garantissent pas certaines normes environnementales ou et sociales.

Pour aller plus loin dans la préférence communautaire, et permettre à chaque État de l'appliquer, il est impératif de sortir l'agriculture du champ de compétences de l'OMC. Le choix est simple : rester dans le dogme du libre échangeisme mondial qui démantèle l'agriculture Européenne ou redresser la situation en exigeant : L'EXCEPTION AGRICULTURELLE à l'OMC.

Il est évident que de nombreux pays en voie de développement suivraient l'Europe, car leurs agricultures locales, détruites par nos exportations subventionnées, pourraient être développées vers la recherche de la sécurité alimentaire. C'est l'une des clés de la lutte contre la faim dans le monde et pour une croissance économique retrouvée, réglant par la même occasion une grande partie des flux migratoires auxquels l'Europe doit faire face aujourd'hui.

Il faut une Régulation des prix des produits agricoles sur la base de leur réelle valeur économique : Pour ce faire l'Union Européenne doit imposer des droits de douane variables. Les importations à bas prix seront réévalués d'un droit de douane variable et adapté afin d'éviter le dumping social, environnemental, et sanitaire par les moins disant mondiaux. Les produits Européens retrouveront leur pleine compétitivité en Europe et seront valorisés à un prix juste assurant à lui seul le revenu de la plupart des agriculteurs et reflétant les contraintes environnementales, sociales, et fiscales de production. Les aides ne représenteront plus qu'une part marginale du budget en étant consacrées aux seuls agriculteurs placés en situation de handicap naturel. Il faut ajuster l'offre à la demande par la mise en place d'un système de gestion et d'organisation des productions souple et permanent notamment par la création d'un observatoire Européen des productions et des marchés (OEPM) pour ajuster les niveaux de production en fonction des variations de prix, qui répercuterait vers les organisations de producteurs les consignes d'ajustement de chaque grande production. Si les prix baissent ou augmentent trop, la production sera orientée à la baisse ou à la hausse. C'est l'équilibre intra Européen entre l'offre et la demande qui jouera sur les prix de manière raisonnable, et non plus les variations erratiques du commerce agricole international.

La question de la gestion coûteuse et difficile de la volatilité est par ailleurs réglée car les agriculteurs dégagent alors suffisamment de revenus pour s'assurer contre les risques climatiques et n'ont plus à faire face aux aléas liés à la volatilité des marchés, ceux-ci étant stabilisés.

Cette PAC ambitieuse réussira là où la PAC 2014-2020 échoue. Le fait que les prix reflètent les coûts engendrés par les contraintes de production permettra de sortir d'une logique opportuniste pour les agriculteurs, liée à tel ou tel niveau d'aides. Cela induira naturellement un retour à plus d'agronomie et de recherche de diversité des cultures, pour rééquilibrer les productions de manière durable. La diversité des assolements ne sera plus une contrainte de verdissement mais une conséquence du changement de système. Les prairies naturelles retrouveront un intérêt économique au lieu de faire l'objet d'un maintien obligatoire sous peine de sanctions.

Ce rééquilibrage global en faveur de l'agronomie, avec des agriculteurs délivrés de la paperasserie liée aux aides, sera nécessairement bénéfique à l'environnement et permettra une utilisation raisonnable et optimale des intrants et de l'eau. Enfin, parmi les conséquences heureuses du cercle vertueux induit, le dynamisme économique retrouvé de notre agriculture permettra un nouveau développement des emplois dans les territoires ruraux, sans qu'il soit nécessaire de dépenser argent et énergie à mettre en place des mesures de développement rural. Le renouvellement des agriculteurs ne sera plus un sujet de préoccupation mais deviendra naturel pour une activité stratégique à l'équilibre économique retrouvé.

Permettez-moi de citer Albert Einstein : La Folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. L'Europe va-t-elle encore écouter ceux qui ont emmené l'agriculture dans le mur où oser autre chose : DES PROPOSITIONS DE BON SENS !

 <p>Cerafel</p>	<p style="text-align: center;">Intervention de M. Thierry MERRET Comité économique agricole régional des fruits et légumes (CERAFEL)</p> <p style="text-align: center;">Par accord entre le CERAFEL, l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et le Centre interprofessionnel laitier (CIL)</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques de l'agriculture.

La contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC) intervient alors même que la Commission européenne vient de publier, le 29 novembre dernier, une Communication sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture. Cette Communication suscite d'ores et déjà de nombreuses interrogations tant sur le budget de la future PAC, sur les modalités de financements des deux piliers de la PAC, mais aussi sur le maintien du caractère commun de la politique agricole européenne. Les attentes des agriculteurs bretons, et du tissu agroalimentaire qui en dépendent, sont immenses.

Nous voulons tout d'abord revenir sur le contexte, tel que présenté par le Conseil régional de Bretagne. Le calendrier annoncé dans le document, avec une réforme en 2021, aurait dû être entouré de davantage de précautions au regard des nombreuses incertitudes qui entourent la négociation du fait du Brexit, mais aussi des élections européennes et de l'établissement de la future Commission.

Il nous semble important de revenir sur l'idée qui sous-tend à différencier une agriculture à l'exportation de faible qualité et peu rémunératrice à une agriculture de proximité synonyme de haute qualité et rémunératrice. Evitons de les opposer, l'agriculture bretonne est un continuum qui a pour objectif d'être le plus fort et le mieux reconnu possible par le citoyen consommateur sur son marché de proximité et dans l'objectif de maintenir et développer ses positions à l'exportation. Arrêtons de parler de « montée en gamme » ! Il nous faut parler de capacités à répondre à l'ensemble des demandes du consommateur ! C'est à la condition du maintien de cette agriculture plurielle, que le Conseil régional pourra mettre en avant le rôle central de l'agriculture pour l'économie de la région et de son impact sur le maintien de l'activité sur l'ensemble des territoires de la région : l'un ne va pas sans l'autre !

Une pluralité de l'agriculture qui consiste aussi à ne pas privilégier le secteur de l'élevage (certes le plus important) en oubliant le secteur des légumes. Dans les éléments de contexte présentés et même dans son impact sur la Bretagne, il n'est pas fait la moindre référence à la spécificité du régime fruits et légumes sur le plan de l'OCM, qui doit non seulement être maintenu mais aussi renforcé : plus l'organisation collective est importante et plus le soutien aux actions partagées doit être important.

Revenons maintenant sur les propositions du Conseil régional de Bretagne.

Il serait nécessaire que le Conseil régional de Bretagne affiche clairement les ambitions et objectifs qu'il souhaite voir conférés à la prochaine réforme de la PAC. C'est un préalable indispensable à la déclinaison de propositions.

Proposer une modification fondamentale du régime de soutien « aides couplées semi-contracycliques » en arguant que le régime actuel « aides directes découplées » est un *gâchis d'argent public et qu'elles sont versées lorsque les agriculteurs n'en ont pas besoin...est pour le moins dangereux*. Nous ne pouvons le partager : on voudrait demander aux budgétaires de réduire le budget de la PAC de façon drastique qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Comment feront alors les producteurs de viande bovine, de lait etc. ?

Dans l'alimentaire, le Conseil régional n'est pas sans savoir aussi que la concurrence entre les produits

agricoles existe aussi, les prix des viandes sont indirectement corrélés les unes aux autres ! Si la viande bovine est chère, alors il existe une sorte de substitution en viande de porc ou viande de volaille, avec des substitutions qui quelque fois vont même au-delà, comme par exemple le fromage qui peut se substituer au jambon dans les sandwiches, du soi-disant « fromage » d'origine végétale au vrai fromage dans les pizzas... Dès lors, fonction de cette corrélation, comment le régime d'aides couplées semi-contracycliques pourra-t-il fonctionner ? C'est une mesure possible pour gérer peut-être la céréaliculture mais nous émettons néanmoins plus que des doutes pour le secteur de l'élevage.

On peut en outre s'interroger sur l'affirmation qui consiste à dire que l'échec de la PAC est uniquement lié au découplage des aides, plutôt que de s'interroger sur les choix complexes opérés par la France lors de la dernière réforme de la PAC, la perte enregistrée par la Bretagne sur le retour du second pilier, l'absence de soutien à l'organisation des producteurs pourtant prévue dans le règlement de développement rural, mais aussi les distorsions de concurrence grevant la compétitivité de l'agriculture française (main d'œuvre et fiscalité).

Attardons-nous d'ailleurs sur le choix qui a été fait en France de ne pas soutenir l'organisation des producteurs dans le développement rural, alors que des possibilités étaient ouvertes. Le règlement omnibus, qui va entrer en vigueur en janvier 2018, est une quasi réforme de la PAC à mi-parcours. Ce texte renforce encore le rôle des OP et AOP au regard de la nécessité de rééquilibrer le pouvoir de négociation des agriculteurs dans la chaîne alimentaire et de lutter contre les pratiques commerciales déloyales. Au risque de rater encore une fois la marche, il n'est pas concevable d'attendre la prochaine PAC, peut-être en 2024, pour soutenir enfin l'organisation des producteurs. Cela revient à se poser la question du choix entre des investissements réellement structurants, et des aides qui relèvent davantage de la subvention pour orienter l'agriculture.

Dernière remarque, nous souscrivons évidemment à l'importance et au nécessaire réactivité des outils de gestion des marchés dans la PAC, mais aussi à l'opposition du Conseil régional à un cofinancement du premier pilier. Si le second pilier mérite effectivement une gestion au plus près des réalités, il ne nous paraît pas pertinent d'en confier l'intégralité de la gestion aux Conseils régionaux au risque de créer des « distorsions de concurrence » entre régions françaises.

Je vous remercie de votre attention.

	<h2>Intervention de M. Franck PELLERIN</h2> <h3>Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)</h3> <p>Par accord entre la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et le CRJA Bretagne</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Après avoir présenté le contexte, les orientations issues de la consultation publique organisée en Bretagne, le Conseil Régional propose ici sa contribution au débat sur la PAC post 2020, sous forme de 6 objectifs.

Parmi ces 6 objectifs, nous en partageons certains. Nous sommes en revanche très réservés sur d'autres.

En effet, avant d'entrer dans la structuration des différents fonds de la PAC et dans la mécanique de distribution des aides, il est absolument nécessaire de fixer une ambition claire et de définir un budget consolidé en lien avec cette ambition politique forte.

Il nous semble donc indispensable de réaffirmer les objectifs initiaux de la PAC en insistant tout particulièrement sur ceux qui ne sont toujours pas atteints 60 ans après la mise en place de cette politique européenne, à savoir stabiliser les marchés et assurer un revenu décent aux agriculteurs.

Pour ce faire et dans un contexte de budget contraint, plusieurs principes sont à défendre :

Tout d'abord, seuls les agriculteurs actifs qui vivent majoritairement de leur activité agricole doivent bénéficier des aides. Pour cela, plusieurs critères doivent être remplis : disposer d'un niveau de formation minimum, assurer les responsabilités de l'exploitation et en détenir le contrôle, dégager une part majoritaire de son revenu grâce à l'activité agricole. En complément, il est indispensable que les personnes en droit de bénéficier d'une retraite à taux plein (agricole et non agricole) soient exclues des bénéficiaires des aides de la PAC.

Ensuite, compte-tenu des différences majeures entre les différentes productions agricoles, il faut construire un dispositif d'anticipation des crises et de gestion des risques adapté à chaque filière en lien avec la sensibilité de chaque production aux contrecoups du marché.

C'est pourquoi, nous nous interrogeons sur la proposition du Conseil Régional qui prône des aides semi-contracycliques couplées pour toutes les productions. Ce type de dispositif, au-delà de sa complexité de mise en œuvre, ne nous apparaît pas pertinent pour répondre aux problématiques de l'ensemble des filières bretonnes.

Il serait plus judicieux de réaliser un travail d'analyse approfondie, éclairée par différents experts pour simuler les effets des différents outils envisageables sur les différentes productions agricoles présentes en Bretagne. Il s'agit ici non pas de trouver l'outil universel qui réponde à chaque situation, mais d'élaborer un dispositif pertinent composé d'une combinaison de plusieurs outils qui permettent de répondre à la problématique de revenu des agriculteurs. Les aides directes seules ne permettront pas de résoudre cet enjeu majeur.

De plus, concernant la proposition de « renforcement du second pilier pour accompagner les mutations », si nous partageons la préconisation de transférer le programme LEADER dans la politique de cohésion pour plus de lisibilité, nous proposons que plusieurs scénarii soient étudiés afin de définir la structuration de la PAC la plus pertinente pour répondre à l'ambition définie au préalable.

En effet, tout renforcement du 2nd pilier, notamment budgétaire, provoquera un transfert du 1^{er} vers le 2nd pilier qui fera évoluer les niveaux de soutiens et risque de déstabiliser les exploitations en place. Il faut bien sûr donner les moyens aux exploitations d'évoluer pour se pérenniser mais cela doit se faire progressivement.

Pour finir, il est important de rappeler ici la volonté de plus en plus prononcée du monde agricole de vivre davantage du prix de ses produits plutôt que des soutiens publics.

Pour cela, une remise à plat du fonctionnement de la chaîne alimentaire et une exemption globale et généralisée de l'agriculture au droit de la concurrence sont indispensables pour rééquilibrer le rapport de force dans les négociations commerciales et permettre enfin aux agriculteurs de dégager un revenu décent, correspondant aux investissements réalisés, aux risques pris et au temps de travail consacré à leur activité.

Je vous remercie de votre attention.